

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

ADHESION DE LA
COMMUNE DE BELLOY-
EN-FRANCE AU
SICTEUB POUR LA
COMPETENCE
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF (ANC)

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte-rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/379

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, membre titulaire au sein du SICTEUB, informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune de CHAUMONTEL au SICTEUB ;

Vu la délibération n° 2011/041 du 30 novembre 2011 donnant compétence au SICTEUB pour l'assainissement non collectif ;

Vu le courrier du SICTEUB du 12 janvier 2021 dans lequel le Préfet du Val d'Oise demande la consultation de l'ensemble des communes adhérentes pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Belloy-en-France ;

Considérant que le SICTEUB a approuvé, par délibération en date du 12 mars 2020 la demande d'adhésion de la commune de Belloy-en-France pour la compétence Assainissement non collectif ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette adhésion.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Belloy-en-France au sein du SICTEUB pour la compétence Assainissement non collectif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

 Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 06/04/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel